

DELIBERATION N°BUR-2018/03

OBJET : *Passation d'un avenant financier au marché de prestation de services pour une opération de fouille archéologique préventive sur l'aqueduc du Gier dans le cadre de la réalisation des aménagements de protection contre les inondations et de restauration des cours d'eau du bassin versant de l'Yzeron à Sainte Foy-lès-Lyon confiée à l'entreprise ARCHEODUNUM - Opération d'investissement n°16.*

L'an deux mille dix-huit, le treize septembre, à 16 heures 30, le Bureau du Syndicat d'Aménagement et de Gestion de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC), régulièrement convoqué par l'envoi d'une convocation mentionnant l'ordre du jour, accompagnée des rapports subséquents et adressée au moins 5 jours francs avant la présente séance, et agissant en vertu de la délibération du Conseil syndical n°2018/10 du 21 mars 2018 relative aux délégations au Bureau syndical, s'est réuni au siège du syndicat en Mairie de Grézieu la Varenne, sous la Présidence de Monsieur Alain BADOIL.

Etaient présents

Madame : V. SARSELLI et C. SCHUTZ.

Messieurs : A. BADOIL, G. DASSONVILLE, A. GALLIANO et L. PROTON.

Président : Alain BADOIL.

Secrétaire de séance : L. PROTON.

Nombre de Conseillers en exercice : 9 (Présents : 6 / Votants : 6).

Convocation en date du : 5 septembre 2018.

Nature de l'acte : Commande publique – Marchés publics – Accords cadres (1.1.8).

Le Président indique que le rapport de l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) du 4 août 2011 a mis en lumière la présence de vestiges archéologiques du pont siphon de Beaunant (aqueduc du Gier) dans l'emprise des travaux d'élargissement et de restauration de l'Yzeron.

Dans ce contexte, une opération de fouille archéologique, préalable indispensable au démarrage des travaux de protection contre les crues, a été prescrite par l'arrêté préfectoral n°11-343 du 21 octobre 2011 et l'arrêté modificatif n°2018-156 du 9 février 2018.

Le marché n°SC-18-05-003, signé en vertu de la délibération n° BUR-2018/02 du 24 avril 2018 et notifié le 17 mai 2018 à l'entreprise ARCHEODUNUM pour un montant total de 39 745.83 € HT, concerne « une opération de fouille archéologique préventive sur l'aqueduc du Gier dans le cadre des travaux de protection contre les crues et de restauration environnementale de l'Yzeron à Sainte Foy-lès-Lyon (69110) ».

Déroulement et conditions d'exécution du marché

L'opération de fouilles de l'aqueduc du Gier à Sainte-Foy-lès-Lyon était prévue initialement pour une durée de 20 jours ouvrés, avec une équipe de 3 personnes (60 jours/homme).

Toutefois, plusieurs facteurs indépendants de la volonté de l'entreprise ARCHEODUNUM ont entraîné un retard dans la bonne conduite de cette opération :

- Les intempéries subies au début de l'opération ont occasionné des crues ponctuelles de l'Yzeron, et par conséquent des immobilisations de personnels consécutives de l'inaccessibilité du chantier.

- La très inattendue densité et complexité des vestiges mis au jour a également constitué un important facteur de retard. En effet, l'emprise de fouille est émaillée de nombreux éléments de l'aqueduc effondrés dans le lit de l'Yzeron.
Par ailleurs, du bois d'œuvre (coffrage de fondation) a été mis au jour au pied de l'une des piles, entraînant une surcharge de traitement.

En outre, cette prolongation de délai a été formellement demandée au SAGYRC par la Direction Régionale des Affaires Culturelles – Service Régional de l'Archéologie - dans un compte rendu de réunion du 18 juillet 2018.

LE BUREAU SYNDICAL, invité à se prononcer,

Où l'exposé du Président du SAGYRC et sur sa proposition,
Vu le marché n°SC-18-05-003, signé en vertu de la délibération n° BUR-2018/02 du 24 avril 2018,
Vu le courrier de la DRAC en date du 27 juillet 2018 donnant information du compte-rendu de la réunion 18 juillet demandant officiellement la prolongation des fouilles archéologiques sur le site de l'aqueduc du Gier à Sainte-Foy-lès-Lyon,
Après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés, par 6 voix pour,

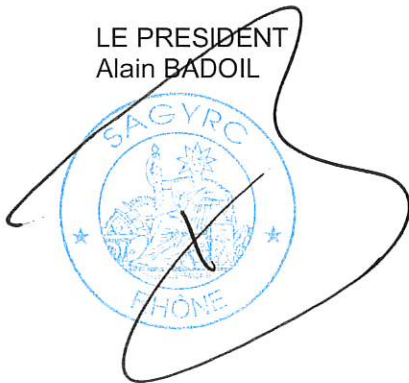
ARTICLE 1 : D'approuver la passation d'un avenant financier au marché de services pour une opération de fouille archéologique préventive sur l'aqueduc du Gier dans le cadre des travaux de protection contre les crues et de restauration environnementale de l'Yzeron à Sainte Foy-lès-Lyon, confié à l'entreprise ARCHEODUNUM, d'un montant de + 6 170.27 € HT, représentant une augmentation de + 15.5 % et portant le nouveau montant du marché public à 45 916.10 € HT soit 55 099.32 € TTC.

ARTICLE 2 : D'autoriser le Président du SAGYRC à signer l'avenant financier et toutes pièces se rapportant à l'opération.

ARTICLE 3 : D'imputer la dépense sur le budget syndical, en section d'investissement, opération 16.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre les membres présents.
Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

LE PRESIDENT
Alain BADOIL



LE PRESIDENT,
Alain BADOIL

